

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/098 du 26/01/1982
/MTPS.DGTFP.DFP.21036 RSA.3

portant reclassement et nomination de Monsieur
NKOUKA Jean Pierre, Attaché de 4^e échelon des
cadres de la catégorie A hiérarchie II des
Services de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI
(/u le décret n° 67.50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 75.338 du 19.7.75 fixant le statut commun des
cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80.644 du 24.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 3590/MTPS.DGTFP.DFP.21012 du 15.6.81 autorisant
certains fonctionnaires des Services de l'Information à suivre un stage de
formation à l'Institut National d'Audiovisuel de Paris (Régularisation) ;

(/u l'arrêté n° 5650/DPPI-Mininfo-DAAF.SP du 20.8.81 portant
promotion au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres des catégories
AII et BI des Services de l'Information ;

(/u la lettre n° 0202/MIPT/DAAF/SP du 16.9.81 du Directeur des
Affaires Administratives et Financières ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 2.9.81 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 75/338 du 19/7/75 susvisé, Monsieur NKOUKA Jean Pierre, Attaché de 4° échelon indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services de l'Information en service à la Station Nationale de Télévision, titulaire du Diplôme d'Enseignement des Arts et Techniques Audiovisuels (Spécialité: Concepteur-Réalisateur) délivré par l'Institut National de l'Audiovisuel (France) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur des Services de l'Information de 3° échelon indice 1010 ACC- Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à partir du point de vue de la solde de l'ancienneté pour compter du 27/4/01 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 26 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Le Ministre de l'Information
et des Postes et Télécommunications

Commandant Florent NTSIBA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA

Itihi Ossétourba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

- JORFC 1
- DGTFP/DFP 3
- IB 2
- DCF 2
- MININFO.P.T. 3
- SGCM/BC 3
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3